



COMMUNE DE
Conthey
VALAIS + SUISSE

Procès-verbal de la séance constitutive du Conseil général du 26 janvier 2021

Lieu : Salle polyvalente – Châteauneuf-Conthey
Présents : Conseillers généraux, selon la liste annexée
: Conseillers municipaux
Excusée : Nathalie Franzé, Conseillère municipale
Absents : Margot Antonin, Conseillère générale – Sébastien Fournier, Conseiller général

Ordre du jour :

1. Introduction de la séance (par le Président de la Municipalité)
2. Annonce des groupes politiques et établissement de la liste des membres (par le Doyen d'âge – art. 5 du Règlement du Conseil général)
3. Désignation des scrutateurs
4. Élection du Président du Conseil général
5. Élection du bureau (Vice-Président et secrétaire) du Conseil général (par le Président du Conseil général)
6. Nomination des Présidents et membres commissions permanentes (commission de gestion et commission d'édilité, énergie et environnement)
7. Désignation des membres de la commission bourgeoisiale
8. Constitution et nomination de commission(s) extraordinaire(s)
9. Divers



1 Introduction de la séance par le Président de la Municipalité

Le Président de la Municipalité, Christophe Germanier, ouvre la séance et adresse ses remerciements aux élus du Conseil général pour leur engagement en faveur de la Commune de Conthey.

Il précise ensuite que la séance constitutive, qui doit se dérouler au plus tard un mois après le début de la période de législature, a été convoquée par le Conseil municipal. Il rappelle par ailleurs les règles applicables pour le pouvoir législatif, conformément, notamment, aux dispositions de la Loi sur les Communes, de la Loi sur les droits politiques, de l'Ordonnance sur la gestion financière des Communes, du Règlement communal d'organisation et du Règlement du Conseil général. Il donne des informations relatives à l'organisation des autorités communales et bourgeoises et aux compétences attribuées aux pouvoirs exécutif et législatif.

Le Président présente ensuite l'ordre du jour, défini par le Conseil municipal, qui est approuvé par le Conseil général.

2 Annonce des groupes politiques et établissement de la liste des membres

Stéphane Marquis, Conseiller général et doyen en âge, prend la parole et s'exprime quant au lien et à la transparence entre le Conseil général et le Conseil municipal. Il relève également l'importance du respect des délais, afin d'assurer un travail de qualité pour les différentes commissions ainsi que pour le Conseil général.

Il rappelle ensuite que l'effectif minimum d'un groupe au sein du Conseil général est de 5 membres, conformément aux dispositions de l'art. 5, al. 3 du Règlement ad hoc, ce qui signifie que 2 groupes sont en place au sein du Conseil général, à savoir le groupe Alliance communale et le groupe PDC.

Il cède donc la parole aux Chefs des groupes, à savoir Frank Philipposian pour le groupe Alliance communale, et Gérald Nanchen pour le groupe PDC, afin que chacun présente les membres de son groupe, à savoir 18 pour l'Alliance communale et 10 pour le PDC.

Il y a lieu de relever que 2 membres de l'UDC siègent au sein du Conseil général, sans qu'ils soient rattachés à un groupe.

3 Désignation des scrutateurs

Les Chefs de groupe des partis précités – Alliance communale et PDC - fonctionneront comme scrutateurs pendant toute la période de législature, y compris durant le laps de temps avant l'élection des membres du bureau.

4 Election du Président du Conseil général

Le groupe Alliance communale est le seul à présenter un candidat pour le poste de Président du Conseil général, à savoir Jean-Daniel Vergères, qui est élu à l'unanimité pour la période de législature 2021-2024.



5 Election du bureau du Conseil général

Jean-Daniel Vergères, nouveau Président, dirige la suite des débats, avec comme premier objet l'élection du bureau du législatif.

Le groupe PDC présente Dominique Fragnière pour le poste de Vice-président du Conseil général. Etant le seul candidat, il est élu à l'unanimité pour la période de législature 2021-2024.

Le groupe Alliance communale présente Josué Coudray pour le poste de Secrétaire du Conseil général. Etant le seul candidat, il est élu à l'unanimité pour la période de législature 2021-2024.

Il y a lieu de relever que pour compléter le bureau, les chefs de groupe en font également partie.

6 Nomination des Présidents et membres des commissions permanentes

Le Président précise que 2 commissions permanentes fonctionnent au sein du Conseil général, à savoir la commission de gestion et la commission de l'édilité, de l'énergie et de l'environnement. Il rappelle également que seuls les membres d'un groupe peuvent siéger au sein des dites commissions.

6.1. Commission de gestion

Les groupes proposent les candidats-es suivants-es :

- Alliance communale : Angela Arce Quezada - Julien Fournier - Nadine Meyer- Frank Philipossian - Clémentine Roos - Kathleen Rossier
- PDC : Stéphane Marquis – Charlotte Monod – Gérald Nanchen.

Damien Fumeaux, du parti UDC, propose Ueli Güller comme membre de la commission en question.

Les Chefs des 2 groupes précités contestent la proposition de Damien Fumeaux, se référant aux dispositions de l'art. 13, al. 1 du Règlement du Conseil général, à savoir qu'une représentation proportionnelle des groupes doit être assurée. Or, l'UDC n'a pas de groupe

Damien Fumeaux maintient sa proposition, relevant que la représentation des membres des partis au sein des commissions doit être équitable.

Un vote est par conséquent effectué, qui conduit à l'élection des membres proposés par les groupes Alliance communale et PDC.

Pour la présidence de la commission en question, seul le groupe Alliance communale propose une candidature, à savoir celle de Kathleen Rossier Moll, qui est élue en cette qualité par le Conseil général.

6.2. Commission de l'édilité, de l'énergie et de l'environnement

Les groupes proposent les candidats-es suivants-es :

- Alliance communale : Emilie Dessimoz – Sébastien Fournier – Guillaume Papilloud – Stéphanie Toberini
- PDC : Bertrand Antonin – José Benitez – Daniel Gyger.



COMMUNE DE
Conthey
VALAIS + SUISSE

Le Conseil municipal élit les membres proposés par les groupes susmentionnés.

Pour la présidence de la commission en question, seul le groupe PDC propose une candidature, à savoir celle de José Benitez, qui est élu en cette qualité par le Conseil général.

7 Désignation des membres de la commission bourgeoisiale

Les groupes proposent les candidats-es suivants-es :

- Alliance communale : Margot Antonin - Guillaume Papilloud – Jean-Daniel Vergères
- PDC : Chloé Roh – Cédric Udry.

Ueli Güller, du parti UDC, propose Damien Fumeaux comme membre de la commission bourgeoisiale.

Après votation, les candidats proposés par les groupes Alliance communale et PDC sont élus en leur qualité de membre de la commission précitée.

Le président sera proposé par le bureau du Conseil général sur consultation des Chefs de groupe, conformément aux dispositions de l'art. 17, al. 2 du Règlement du Conseil général. Dans ce sens, il est précisé que la Commission bourgeoisiale peut être assimilée à une commission extraordinaire, telle que définie par l'art. 17.

Les nominations seront par ailleurs confirmées et validées par l'Assemblée bourgeoisiale lors de la première séance de cette législature.

8 Constitution et nomination de commission(s) extraordinaire(s)

Le Président propose de désigner 7 membres pour la commission des règlements, qui est une commission extraordinaire. Les groupes proposent les membres suivants :

- Alliance communale : Albert Asanovic – Anaël Joly - Maria-Angela Imstepf - Ralf Pelissier
- PDC : Jean-Marc Cheseaux – Dominique Fragnière – Cédric Udry

Le président sera désigné par le bureau du Conseil général sur consultation des Chefs de groupe, conformément aux dispositions de l'art. 17, al. 2 du Règlement du Conseil général.

9 Divers

9.1. Indemnités et vacations

Le Président donne connaissance des indemnités et vacations allouées aux membres du Conseil général durant la période de législature 2017-2020 et indique que le bureau du Conseil général propose de maintenir le statu quo, ce qui est confirmé par vote à l'unanimité.



COMMUNE DE
Conthey
VALAIS + SUISSE

9.2. Extranet

Le Président fournit les informations nécessaires pour l'accès à l'Extranet du Conseil général, via le site internet de la Commune de Conthey.

9.3. Calendrier

Le Président indique les dates des séances du Conseil général durant toute la période de législature, à savoir :

- 2021 : 8 juin – 12 octobre – 14 décembre
- 2022 : 29 mars - 14 juin – 11 octobre – 13 décembre
- 2023 : 28 mars - 18 juin – 10 octobre – 12 décembre
- 2024 : 26 mars - 11 juin – 24 septembre – 10 décembre

9.4. Infos de la Municipalité

Le Président de la Commune relève que l'organisation des dicastères et commissions sera mise à disposition tout prochainement sur le site Internet de la Commune de Conthey.

Il indique que les correspondances et convocations seront transmises à chaque membre du Conseil général par la Chancellerie, via leur adresse électronique prenom.nom@conthey.ch. Il rappelle également que tous les documents déposés sur l'extranet ne sont pas publics, mais bien réservés aux membres du législatif.

Il précise enfin que le Règlement sur les eaux potables, en cours de révision, et que des propositions de crédit d'engagement seront transmis tout prochainement au Conseil général.

Le Conseiller municipal Gérald Bianco indique que la route des Mayens de Conthey sera fermée dès le jeudi 28 janvier, du fait de risques d'avalanches élevés, et qu'un communiqué officiel y relatif sera publié sur le site Internet de la Commune et via Facebook.

5 Prochaine séance

5.1. Date :

La prochaine séance aura lieu le 8 juin 2021.

Fin de la séance : 20h45

Conthey, le 1er février 2021

Jean-Daniel Vergères
Président du Conseil Général

Hervé Roh
Secrétaire municipal